



## COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt neuf septembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

**Etaient présents :**

Communauté de Communes

De Carnelle-Pays de France MM KRIEGUER, MENAT, LYEUTE, TURBAN, FERON,  
BRICOT, LECLAIRE, DUPONT, ALLART, DUFOUR,  
délégués titulaires  
M. BAZZANE délégué suppléant

NOMBRE DE  
DELEGUES

Communauté de Communes  
Du Haut Val d'Oise

Mmes GROUX, HARNET,  
MM. ESTRADE, GARBE, LEBON, PINSSON  
ALFANDARI, DEGOUY, LESUEUR, BOUCHOUICHA,  
BOUCHEZ, COACHE,  
délégués titulaires

En exercice :

56

Présents :

34

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Oise et des  
trois forêts

Mmes CHAUMERLIAC, VILLALLARD  
MM. DAGONET, VERGNAUD, RENAULT,  
DELAIS, BOUDER, KISLING,  
délégués titulaires,

Votants :

34

Communauté de Communes  
De la Vallée des Impressionnistes

Mme JULITTE,  
M. LEFEBVRE,  
délégués titulaires,

Communauté de communes

De la Vallée du Sausseron

M. GRAIN délégué suppléant

**Absents excusés :** Michel DRIANCOURT (Beaumont-sur-Oise), Ana VALIN (Seugy)

**Assistaient également à la réunion :** Syndicat TRI-OR: Mmes Martine LE TREIZE, Christine LIS-RIBEIRO et Séverine LE BLANC

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Jacques COACHE ;

**Commune non représentée :**

VILLAINES SOUS BOIS, MAFFLIERS, NOINTEL, VILLIERS ADAM, FROUVILLE,

Madame La Présidente accueille les délégués et, le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00.  
Informations :

- a) Les Portes Ouvertes se tiendront le 10 octobre 2015 à partir de 9h00. L'ensemble des repreneurs seront présents sur le site, Emaus sera également présent afin de récupérer tout ce qui peut être réutilisable, et enfin des animations seront organisées pour les enfants ; A 12h00 aura lieu l'inauguration de notre centre de tri. Pour des questions d'intendance, Madame la Présidente rappelle aux délégués de se prononcer sur leur participation à cet évènement ;
- b) L'équipe de communication est au complet avec le recrutement de deux personnes ;
- c) Madame la Présidente informe les délégués qu'au niveau de l'exploitation du site:
  - d) Le pont bascule n'est plus opérationnel, il est donc envisagé de le changer ;
  - e) La table densimétrique est en fin de vie, son remplacement sera à envisager ;
  - f) La consultation relative au remplacement de la roue Siloda se termine le 13 octobre prochain. Madame le Présidente rappelle que les séances de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) se tiendront le 13 octobre à 14 heures pour l'ouverture des plis et le 19 octobre à 14 heures pour l'attribution;
  - g) Certains aménagements ont été réalisés au centre de tri, l'alvéole acier a été grillagée afin d'éviter au produit de s'éparpiller, une alvéole au niveau des refus va être mise en place afin de ne plus avoir à payer les rotations de la benne refus
  - h) La remise aux normes des parafoudres et paratonnerres est enclenchée sur l'ensemble du site ;
- i) La société Sépur a mis en place des camions neufs pour la collecte comme indiqué dans le marché ;
- j) Madame la Présidente propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de nommer Monsieur Tardif Président d'honneur du Syndicat TRI-OR. IL est décidé de rajouter ce point à l'ordre du jour

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2015**

Le procès verbal du Comité Syndical du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### **NOMINATION DU PRESIDENT D'HONNEUR DU SYNDICAT TRI-OR**

Madame la Présidente propose à l'assemblée de nommer Monsieur Hubert TARDIF Président d'Honneur du Syndicat TRI-OR en reconnaissance des 15 années passées à sa présidence;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide la nomination de Monsieur Hubert TARDIF en qualité de Président d'honneur. Les statuts seront modifiés en conséquence.

### **DEMANDES D'EXONERATION DE LA TEOM**

Monsieur Olivier Dupont, Vice président en charge des finances présente le rapport :

Depuis 2002, le syndicat s'exprime sur les exonérations demandées par les établissements professionnels qui possèdent dans nos communes du foncier bâti et qui organisent eux même l'élimination de leurs déchets.

Le principe retenu est le suivant : chaque commune fait part au comité syndical de sa position sur les demandes formulées par ses professionnels.

Dans le tableau ci-après, vous trouverez les demandes actuellement parvenues au syndicat et les avis connus des communes sur ces demandes.

ENTREPRISES	ADRESSE OU SITUATION		SIEGE	AVIS
BEST HOTEL	SCI PONT DE BAILLET	9, Avenue du Bosquet	BAILLET EN FRANCE	Avis favorable
CARREFOUR MARKET	Route de Royaumont		VIARMES	Avis favorable

Discussion :

Monsieur GARBE, maire de Bruyères sur Oise, demande qui supporte le coût lorsqu'une mairie accorde l'exonération à une entreprise. Il lui est indiqué que ce coût est supporté par les habitants imposables de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité la liste ci-dessus des entreprises exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016 ;

### DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Olivier Dupont, Vice président en charge des finances présente le rapport :

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative correspondant à des besoins de financement de chapitres sans remettre en cause le budget général 2015.

#### SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
<i>673 Titres annulés</i>	<i>102 210.65 €</i>	
<i>022 Dépenses imprévues</i>	<i>146 582.63 €</i>	
<i>023 Virement section Investissement</i>	<i>- 248 793.28 €</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>TOTAL 0€</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	<i>021 Virmt section fonctionnement - 248 793.28 €</i>
	<i>001 Solde antérieur 248 793.28 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL 0€</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,  
 Accepte la décision modificative n°2 telle que présentée,  
 Autorise Madame la Présidente à la signer

### ADHESION A L'ECO ORGANISME ECO-MOBILIER

#### Présentation :

Eco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Éco-mobilier met en place progressivement la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés. Financer la filière, organiser la collecte et contribuer à mieux fabriquer sont autant d'étapes nécessaires à la constitution de cette économie circulaire.

Éco-mobilier collecte l'éco-participation, qui est une contribution perçue sur les meubles neufs.  
Objectif : d'ici 2017, passer de 45% à 80% de meubles recyclés, réutilisés et valorisés.

**Que mettre dans la benne éco-mobilier :**

- Meubles de salon / séjour / salle à manger
- Meubles d'appoint
- Meubles de chambres à coucher
- Literie (sommier, matelas, linge de lit, oreiller, couette...)
- Meubles de bureau
- Meubles de cuisine
- Meubles de salle de bains
- Meubles de jardin
- Sièges (rembourrés ou non)
- Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

**Conditions :**

- Avoir un espace pour accueillir une benne de 30m3
- **Prendre du mobilier usagé à minima à 20 tonnes par an (soit l'équivalent de 2 bennes remplies par mois)**

**Fonctionnement :**

- Mise à disposition d'une benne 30 m3 gratuitement pour la collecte séparée des déchets et prise en charge de la collecte sur demande par extranet ;
- Prise directe avec le prestataire des déchetteries ;
- Mise à disposition d'un kit communication ;

**Conséquences financières :**

- Plus nous collecterons de meubles usagés, plus nous serons soutenu :
  - o Entre 20 et 40 tonnes : 0 €
  - o Entre 40 et 70 tonnes : soutien fixe de 450 €+ soutien variable 20€/par tonne
  - o Entre 70 et 100 tonnes : soutien fixe de 800 €+ soutien variable 20€/par tonne
  - o Plus de 100 tonnes : soutien fixe de 1200 €+ soutien variable 20€/par tonne
- Une participation financière sur la communication de 10 cts €/par habitant et par an soit pour 2013 une petite enveloppe de 8 600 €y compris la signalétique au niveau des déchetteries limitée à 1 500 €/par déchetterie
- Actions prises en charge selon un barème forfaitaire de certaines actions
  - o formation des agents de déchetteries
  - o rédaction d'article
  - o information / animation usagers...

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat d'adhésion à cet éco organisme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer le contrat d'adhésion avec l'éco organisme Eco Mobilier.

<b>INFORMATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AU CENTRE DE TRI</b>
---

Madame la Présidente indique que les coûts du centre de tri sont conformes aux prévisions. Toutefois, les recettes relatives aux soutiens risquent d'être revues à la baisse en raison du cours du pétrole par exemple pour le plastique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Présidente du Syndicat Tri-Or  
Joëlle HARNET